

Public visé : toute personne souhaitant devenir agent de sûreté aéroportuaire

Pré-requis :

- Autorisation préalable d'entrée en formation en cours de validité délivrée par le CNAPS
- Maîtrise correcte de la langue française (niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues)
- Nationalité française ou européenne
- Lettre d'intention d'embauche
- Réussites aux tests obligatoires (test psychotechnique, imagerie rayon-x et daltonisme)

Objectifs de la formation :

Acquérir les compétences professionnelles nécessaires à un stagiaire pour obtenir son aptitude professionnelle d'agent de sûreté aéroportuaire

Nombre d'heures de formation : 195H Nombre de jours prévus : 26 jours

a) Partie sécurité : 41h

b) Partie sûreté aéroportuaire : 111h30

- Théorie et pratique hors équipements (59h30)
- Théorie équipements (12h)
- Analyse d'images sur simulateur (38h)
- DCA, radioprotection et cybersécurité (2h)

c) Evaluations, certification et examen Jury (dont préparation aux examens) : 42h30

PROGRAMME DETAILLE

A- Socle commun - Activités de sécurité (41h)

Module juridique (17h)

Environnement juridique de la sécurité privée

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure et de ses décrets d'application (4h)
- Connaître les dispositions utiles du code pénal (3h)
- Application de l'article 73 du code de procédure pénale (2h)
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques (1h)
- Respecter la déontologie professionnelle (4h)
- Principes de la République (3h)

Module stratégique (24h)

- Gestion des premiers secours SST (14h)
- Gestion des risques et des situations conflictuelles (5h)
- Transmission des consignes et informations (5h)

B- Sûreté aéroportuaire (111h30)

- 11.2.2 : formation de base
- 11.2.3.1 : inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles
 - Compréhension de la configuration du point d'inspection/de filtrage et du processus d'inspection/de filtrage
 - Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
 - Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés transportés,
- 11.2.3.2 : inspection/filtrage du fret et du courrier, et
 - Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
 - Connaissance des prescriptions légales applicables
 - Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation
 - Connaissance des techniques de fouille manuelle
- 11.2.3.3 : inspection/filtrage du courrier et matériel transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport,
 - Connaissance des prescriptions légales applicables
 - Aptitude à faire fonctionner les équipements de sûreté utilisés
 - Aptitude à interpréter correctement les images produites par l'équipement de sûreté
 - Connaissance des exigences applicables au transport
- 11.2.3.5 : contrôles d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille
 - Connaissance des systèmes de contrôle d'accès utilisés à l'aéroport
 - Connaissance des autorisations, y compris des titres de circulation et des laissez-passer de véhicules donnant accès aux zones côté piste et capacité à identifier ces autorisations
 - Connaissance des procédures de patrouille et de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
 - Capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles
- Radioprotection équipements radioscopiques et sensibilisation aux risques en cybercriminalité

C- Validation de la formation (42h30)

- 1/ Evaluations partie sûreté aéroportuaire : QCM + imagerie (2h)
- 2/ Evaluation partie socle commun par un Jury paritaire (4h30 avec préparation examens blancs)
- 3/ Certification centre accrédité ENAC : QCU + imagerie (36h avec préparation)

- **Domaines évalués** (Règlement UE) : 11.2.2, 11.2.3.1 (IFPBC), 11.2.3.2, 11.2.3.3 et 11.2.3.5